


République Française	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n° 2024.01.36</b> <b>Du 3 avril 2024</b>																																		
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.																																			
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Révision des tarifs proposés pour la location des équipements sportifs et remplacement de badge et clé.  Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240403-DE2024-01-36-DE Date de réception préfecture : 09/04/2024																																			
Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY	<b>VU</b> le Code général des collectivités territoriales,																																			
En exercice : 35 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33	<b>VU</b> la délibération du 28 mars 2023 fixant les tarifs de location des équipements sportifs et remplacement de badge et clé,																																			
Pour :31 Contre :2 M-P DELAIGUE, O BLANCHARD	<b>VU</b> l'avis favorable émis par la Commission Animation, Culture, Sport réunie le 5 mars 2024,																																			
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE	<b>CONSIDERANT</b> qu'il y a lieu de réviser ces tarifs,																																			
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE Mohamed KASMI	Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A la majorité des membres présents et représentés,																																			
<u>Les Conseillers</u> Laurent BOUMENDIL Bruno-Olivier BAYLE Geneviève SALSAT Laurent DUFOUR Françoise ALBOUY Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Pierre QUIGNON- FLEURET Oliver MOUSTACAS Nathalie PEYRON Philippe LERIN Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Jean-François BARATON Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD	<b>DECIDE :</b>  D'appliquer à compter du 1er septembre 2024, les tarifs proposés dans les tableaux suivants :																																			
	<b>TARIFS DE LOCATION DE LA PISCINE :</b>																																			
	DEUX TARIFS DE BASE :																																			
	<table border="1"> <tr> <td>1 ligne d'eau pour 40mn dans l'eau</td> <td>36,90 €</td> </tr> <tr> <td>Un maître-nageur (Surveillant ou Enseignant) pour 40mn dans l'eau</td> <td>26,60 €</td> </tr> </table>		1 ligne d'eau pour 40mn dans l'eau	36,90 €	Un maître-nageur (Surveillant ou Enseignant) pour 40mn dans l'eau	26,60 €																														
1 ligne d'eau pour 40mn dans l'eau	36,90 €																																			
Un maître-nageur (Surveillant ou Enseignant) pour 40mn dans l'eau	26,60 €																																			
	Une DECLINAISON DE CES TARIFS est pratiquée en fonction du temps de la séance (dans l'eau) et du nombre de lignes d'eau utilisées (chiffres arrondis au 1/10è), en appliquant :																																			
	<table border="1"> <tr> <td>Une minoration de 5% par ligne d'eau supplémentaire, le bassin de loisirs étant assimilé à 3 lignes d'eau</td> </tr> <tr> <td>Une minoration du prix du MNS Surveillant, de 40% pour la location d'une seule ligne, et de 20% pour la location de 2 lignes</td> </tr> </table>		Une minoration de 5% par ligne d'eau supplémentaire, le bassin de loisirs étant assimilé à 3 lignes d'eau	Une minoration du prix du MNS Surveillant, de 40% pour la location d'une seule ligne, et de 20% pour la location de 2 lignes																																
Une minoration de 5% par ligne d'eau supplémentaire, le bassin de loisirs étant assimilé à 3 lignes d'eau																																				
Une minoration du prix du MNS Surveillant, de 40% pour la location d'une seule ligne, et de 20% pour la location de 2 lignes																																				
	SELON LE TABLEAU SUIVANT :																																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre de ligne d'eau</th> <th colspan="3">Sans surveillance du bassin</th> <th colspan="3">Bassin surveillé (= + 1 MNS, avec - 40% du MNS pour 1 ligne et -20% du MNS pour 2 lignes)</th> </tr> <tr> <th>40mn dans l'eau</th> <th>45mn dans l'eau</th> <th>1H dans l'eau</th> <th>40mn dans l'eau</th> <th>45mn dans l'eau</th> <th>1H dans l'eau</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 ligne d'eau</td> <td>36,9 €</td> <td>41,5 €</td> <td>55,4 €</td> <td>52,9 €</td> <td>59,5 €</td> <td>79,3 €</td> </tr> <tr> <td>2 lignes (= 2x1 ligne-5%)</td> <td>70,1 €</td> <td>78,9 €</td> <td>105,2 €</td> <td>91,4 €</td> <td>102,8 €</td> <td>137,1 €</td> </tr> <tr> <td>3 lignes (= demi grand bassin) ou bassin de loisirs (= unité d'accueil pour 1 classe de 34 élèves max., ou pour 1 séance d'aquagym) (-10%)</td> <td>99,6 €</td> <td>112,1 €</td> <td>149,4 €</td> <td>126,2 €</td> <td>142,0 €</td> <td>189,3 €</td> </tr> </tbody> </table>		Nombre de ligne d'eau	Sans surveillance du bassin			Bassin surveillé (= + 1 MNS, avec - 40% du MNS pour 1 ligne et -20% du MNS pour 2 lignes)			40mn dans l'eau	45mn dans l'eau	1H dans l'eau	40mn dans l'eau	45mn dans l'eau	1H dans l'eau	1 ligne d'eau	36,9 €	41,5 €	55,4 €	52,9 €	59,5 €	79,3 €	2 lignes (= 2x1 ligne-5%)	70,1 €	78,9 €	105,2 €	91,4 €	102,8 €	137,1 €	3 lignes (= demi grand bassin) ou bassin de loisirs (= unité d'accueil pour 1 classe de 34 élèves max., ou pour 1 séance d'aquagym) (-10%)	99,6 €	112,1 €	149,4 €	126,2 €	142,0 €	189,3 €
Nombre de ligne d'eau	Sans surveillance du bassin			Bassin surveillé (= + 1 MNS, avec - 40% du MNS pour 1 ligne et -20% du MNS pour 2 lignes)																																
	40mn dans l'eau	45mn dans l'eau	1H dans l'eau	40mn dans l'eau	45mn dans l'eau	1H dans l'eau																														
1 ligne d'eau	36,9 €	41,5 €	55,4 €	52,9 €	59,5 €	79,3 €																														
2 lignes (= 2x1 ligne-5%)	70,1 €	78,9 €	105,2 €	91,4 €	102,8 €	137,1 €																														
3 lignes (= demi grand bassin) ou bassin de loisirs (= unité d'accueil pour 1 classe de 34 élèves max., ou pour 1 séance d'aquagym) (-10%)	99,6 €	112,1 €	149,4 €	126,2 €	142,0 €	189,3 €																														
Absents excusés : Naïma CONTE EL ALAMI Vincent POUYET Absents ayant donné pouvoir : Juliette DECAUDIN Hélène ALEXANDRIDIS Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL																																				

4 lignes (-15%)	125,5 €	141,1 €	188,2 €	152,1 €	171,1 €	228,1 €
5 lignes (-20%)	147,6 €	166,1 €	221,4 €	174,2 €	196,0 €	261,3 €
Bassin entier (= 6 lignes) (-25%)	166,1 €	186,8 €	249,1 €	192,7 €	216,7 €	289,0 €
Mise à disposition d'un maître-nageur	26,6 €	29,9 €	39,9 €			

Une tarification spécifique est appliquée pour certaines catégories d'utilisateurs, aux taux suivants :

Scolaires du 1er degré, IME		GRATUIT POUR LES CELLOIS	
Organismes de formations liées aux métiers de Maîtres-nageurs ; Associations de natation proches, en dépannage pour les licenciés FFN et FFESSM		53%	pourcentages par rapport aux tarifs de base ci-dessus, arrondis au 1/10è
Lycée Corneille		55%	
Associations sportives celloises : activités aquatiques hors natation ou pour adhérents non licenciés FFN	Aquagym - natation	33%	
	Plongée	12%	
Collèges de la ville		tarif correspondant au prix d'un maître-nageur, pour 1 classe dans 3 lignes maximum	

#### REDEVANCE D'UTILISATION DE LA PISCINE PAR LES MAÎTRES-NAGEURS :

Redevance trimestrielle pour l'exercice d'une activité libérale d'enseignement de la natation (par convention) pour les Maîtres-nageurs municipaux	64,50 €
--	---------

#### TARIFS DE LOCATION DES AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS :

	Associations hors activités principales et organismes privés locaux	Associations et organismes privés hors commune pour activités principales
<b>GYMNASES ET STADES</b> : tarif horaire pour 1 salle ou 1 terrain + vestiaires	107,00 €	133,80 €
Tarif de location de gymnase ou stade réduit à 25% pour des associations sportives hors commune dans le cadre d'un dépannage sur une durée limitée » (location pouvant être réglée par la commune qui sollicite l'équipement pour son club sportif)	/	33,45 €
<b>TENNIS</b> : tarif horaire pour 1 court extérieur sans vestiaire ni sanitaire	25,00 €	31,25 €

#### AUTRES TARIFS SPORT :

<b>BADGES</b> du portail du stade Duchesne	Pour les responsables d'associations	22,15 €
<b>CLES</b> spéciales des gymnases V. Hugo, J. Ferry et M. de Vindé		54,60 €

Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 09/04/2024 et de sa publication le 10/04/2024  
P/le Maire  
Par délégation



Pour extrait conforme au registre  
Le Maire,

*Del*

Olivier DELAPORTE

Angélique LEDUCQUE  
Directrice ressources

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20240403-DE2024-01-36-DE  
Date de réception préfecture : 09/04/2024